



Séance du 08 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

25/03/2025

Date de publication

15/04/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 045-2025

Objet : Finances - budget primitif 2025 - budget assainissement collectif

Vu

- la décision de tenir la séance à huis clos, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-18,
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°027-2025 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du budget assainissement collectif,
- la délibération n°032-2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 du budget assainissement collectif,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement collectif suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	740 161,94	740 161,94
012	Charges de personnel	0,00	368 351,00	368 351,00
014	Atténuations de produits	0,00	80 000,00	80 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 181,00	7 181,00
66	Charges financières	0,00	231 594,00	231 594,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	16 963,00	16 963,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	4 618,00	4 618,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	822 408,64	822 408,64
023	Virement à section d'investissement	0,00	776 492,88	776 492,88
Total		0,00	3 047 770,46	3 047 770,46

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
70	Produits des activités	0,00	1 921 104,00	1 921 104,00
74	Dotations, subventions, participations	0,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 735,00	45 735,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 546,00	1 546,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	411 430,61	411 430,61
002	Solde d'exécution reporté	0,00	1 157 308,56	1 157 308,56
Total		0,00	3 552 124,17	3 552 124,17

Solde de la section de fonctionnement : **504 353,71**

Dépenses

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	14 678,40	4 147,00	18 825,40
21	Immobilisations corporelles	30 464,87	374 712,00	405 176,87
26	Réhabilitation réseau STEP Giromagny	0,00	2 640,00	2 640,00
28	Réhab. réseau STEP Giro (hors Giro)	0,00	1 087 206,42	1 087 206,42
29	Réhab. réseau STEP Lachapelle-sous-Rougemont	0,00	108 755,77	108 755,77
30	Réhab. Réseau Anjoutey	0,00	62 237,72	62 237,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	421 065,00	421 065,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	411 430,61	411 430,61
001	Solde d'exécution reporté	0,00	467 866,46	467 866,46
Total		45 143,27	2 940 060,98	2 985 204,25

Recettes

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
13	Subventions d'investissement	337 966,00	0,00	337 966,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	448 336,73	448 336,73
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	600 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	822 408,64	822 408,64
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	776 492,88	776 492,88
Total		337 966,00	2 647 238,25	2 985 204,25

Solde de la section d'investissement : **0,00**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget assainissement collectif, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHOUT

Le secrétaire de séance,


Christian CANAL